

fumier. Cependant, il faut accepter la recette telle qu'elle est donnée, car Barral, Boitel, Gayot, Gobin et bien d'autres agronomes français reconnaissent les bons effets de composts ainsi fabriqués. Lorsqu'on les applique sur de la prairie ou du pâturage bien établis, on le fait à la fin d'août qui suit l'année de leur confection.

Il faut avoir soin de faucher, dans les pâturages permanents, aussi bien que dans ceux qui sont temporaires, toutes les talles ou touffes d'herbe que les animaux n'ont pas rasées, afin de les empêcher de murir et d'épuiser le sol. Il faut d'ailleurs traiter ces pâturages en tout comme les pâturages temporaires.

Enfin, comme dernier détail important à noter pour tous pâturages et prairies temporaires ou permanents, mais surtout permanents, j'indique la nécessité absolue de sarcler les mauvaises plantes aussitôt qu'elles commencent à se montrer. Si ceci est fait scrupuleusement à temps et qu'on ait semé des graines nettes sur un terrain bien nettoyé, on empêchera ce terrain d'être envahi par les plantes nuisibles. Il va sans dire que les terrains convertis en prairies et en pâturages permanents ne font jamais partie d'une rotation.

De tout ce que je viens de dire au sujet des prairies et des pâturages permanents, on pourra peut-être conclure que je considère la permanence des prairies et des pâturages comme très facile à obtenir dans notre province. Si, partant de cette idée, certains cultivateurs essaient de mettre en pratique ce que je viens de leur indiquer et rencontrent des insuccès, ils seront portés à me blâmer et à prétendre que je les ai induits en erreur. C'est en prévision de cela que je répète ici en terminant que, dans notre province, le grand obstacle à l'établissement de prairies et de pâturages permanents, c'est l'action des grands et fréquents dégels qu'on a pendant l'hiver, qui laissent souvent la terre couverte d'eau au moment d'un froid intense qui couvre cette terre d'une glace collée au sol et qui fait un dommage énorme aux racines des plantes.